



CM/Inf(2009)26 révisé 22 mai 2009¹

28e réunion quadripartite entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne (Madrid, 11 mai 2009)

1. La 28e réunion quadripartite entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne s'est tenue à Madrid le 11 mai 2009 à l'invitation de la Présidence espagnole du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.
2. Y ont participé, pour le Conseil de l'Europe, M. Ángel Lossada, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires étrangères de l'Espagne, et M. Terry Davis, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, et pour l'Union européenne, M. Tomáš Pojar, Premier Vice-Ministre des Affaires étrangères de la République tchèque, et Mme Benita Ferrero-Waldner, Commissaire européen pour les relations extérieures et la Politique européenne de voisinage.
3. La liste complète des participants figure en Annexe 1 et les conclusions adoptées à l'issue de la réunion sont reproduites à l'Annexe 2 au présent document.
4. Les points suivants figuraient à l'ordre du jour :
 1. La coopération dans le domaine de la démocratie
 - contribution aux situations post-conflit
 - démocratie et bonne gouvernance
 2. Politique européenne de voisinage – perspectives de coopération
 - Partenariat oriental
 - Bélarus
 3. Autres questions

¹ Ce document a été classé en diffusion restreinte le jour de la diffusion ; il sera déclassifié conformément à la Résolution Res(2001)6 sur l'accès aux documents du Conseil de l'Europe.

Annexe 1**Liste des participants****Délégation du Conseil de l'Europe****Présidence du Comité des Ministres**

M. Ángel LOSSADA	Secrétaire d'Etat chargé des Affaires étrangères de l'Espagne
Mme Marta VILARDELL COMA	Ambassadeur, Représentante Permanente auprès du Conseil de l'Europe
M. Luis Felipe FERNANDEZ DE LA PEÑA	Directeur Général, Direction de la Politique extérieure pour l'Europe non communautaire et l'Amérique du Nord
Mme Victoria SCOLA	Ambassadeur en Mission Spéciale pour la Présidence espagnole du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
M. Enrique ASOREY	Conseiller, Chef de la Division des Affaires multilatérales et l'OSCE
M. Luis MARTINEZ MONTES	Conseiller du Secrétaire d'Etat chargé des Affaires étrangères
M. Joseph LICARI	Ambassadeur, Représentant Permanent de Malte auprès du Conseil de l'Europe, Président du Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures

Secrétariat Général

M. Terry DAVIS	Secrétaire Général
Mme Maud DE BOER-BUQUICCHIO	Secrétaire Générale Adjointe
M. Jean-Louis LAURENS	Directeur Général de la Démocratie et des Affaires politiques
Mme Mireille PAULUS	Secrétaire du Comité des Ministres
Mme Marja RUOTANEN	Directrice du Cabinet du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale Adjointe
M. Zoltán TAUBNER	Directeur des Relations Extérieures
M. Christophe POIREL	Adjoint à la Secrétaire du Comité des Ministres
M. Gianluca ESPOSITO	Conseiller spécial de la Secrétaire Générale adjointe

Délégation de l'Union européenne**Présidence du Conseil**

M. Tomáš POJAR	Premier Vice-Ministre des Affaires étrangères de la République tchèque
M. Pavel HRNČÍŘ	Chargé d'Affaires de la Représentation permanente de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe
Mme Kateřina MARKOVÁ	Adjointe au Représentant permanent de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe
Mme Jiřina VALENTOVÁ	Adjointe au Représentant permanent de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe

Secrétariat Général du Conseil

Mme Baiba ALEKSEJUKA	Secrétariat Général du Conseil de l'Union européenne
Mme Viktoria LOVENBERG	Secrétariat Général du Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

Mme Benita FERRERO-WALDNER	Commissaire européen pour les relations extérieures et la Politique européenne de voisinage
Mme Luisella PAVAN-WOOLFE	Représentante auprès du Conseil de l'Europe, DG RELEX
M. Jérôme LEGRAND	Agent en charge des relations avec le Conseil de l'Europe, DG RELEX

Annexe 2

Conclusions

La 28^e réunion quadripartite entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne s'est tenue à Madrid le 11 mai 2009 à l'invitation de la Présidence espagnole du Conseil de l'Europe.

Y ont pris part, pour le Conseil de l'Europe, M. Ángel Lossada, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires étrangères de l'Espagne, et M. Terry Davis, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, et pour l'Union européenne, M. Tomáš Pojar, Premier Vice-Ministre des Affaires étrangères de la République tchèque, et Mme Benita Ferrero-Waldner, Commissaire européen pour les relations extérieures et la Politique européenne de voisinage.

Les participants se sont félicités de la mise en œuvre effective du Mémoire d'accord conclu entre les deux organisations, qui se traduit par une coopération pratique plus intensive dans les domaines d'intérêt commun, et ont encouragé la poursuite de son application.

Les participants ont reconnu l'importance de promouvoir la coopération entre les deux organisations dans les situations post-conflit en Europe afin de contribuer à la paix et à la stabilité sur le continent sur la base des valeurs que les pays partagent en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'Etat de droit.

Pour ce qui est du conflit entre la Russie et la Géorgie, ils ont souligné une nouvelle fois la nécessité d'une approche rapide, efficace et cohérente des institutions européennes. Ils ont également souligné la contribution positive de leur coopération accrue pour rétablir la paix et le respect des droits de l'homme dans l'ensemble de la région, conformément au droit international, en particulier l'intégrité territoriale et la souveraineté des Etats.

Les participants se sont félicités du rôle joué sur le terrain par la Mission de surveillance de l'Union européenne en Géorgie (EUMM) et ont souligné la nécessité de veiller à ce qu'elle ait accès, sans restriction, à toutes les régions touchées par le conflit. Ils se sont déclarés satisfaits de la formation aux droits de l'homme dispensée avec succès par le Conseil de l'Europe aux observateurs de l'EUMM et ont noté que le Conseil de l'Europe était prêt à former les nouveaux membres de la mission.

Les participants se sont aussi félicités des efforts déployés par le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe pour traiter des questions relatives aux droits de l'homme dans les zones de conflit et ont réaffirmé leur soutien plein et entier aux activités du Commissaire, en particulier dans les régions de conflit de Géorgie. Ils ont appelé la Géorgie et la Fédération de Russie à faciliter le travail de la communauté internationale pour faire face à la situation humanitaire sur le terrain et en atténuer les effets. Ils ont instamment invité toutes les parties concernées à garantir aux organisations internationales un accès libre et sans entrave à toutes les zones touchées par la guerre.

Les participants ont réaffirmé leur soutien aux négociations en cours pour régler le conflit du Haut-Karabakh sous l'égide du Groupe de Minsk de l'OSCE et ont exprimé le ferme espoir que l'Arménie et l'Azerbaïdjan parviendront dans un proche avenir à aplanir les différences qui subsistent de manière à conclure un accord de paix.

Les participants se sont déclarés préoccupés par la situation en Moldova à la suite des élections du 5 avril et des violences du 7 avril. Ils sont particulièrement troublés par les violations des droits de l'homme signalées et, notamment, par les mauvais traitements qui seraient infligés aux détenus ainsi que par les restrictions qui seraient imposées à la liberté des médias et à l'accès à l'information, ce qui a été confirmé par le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe lors de sa récente visite à Chisinau. Ils ont instamment demandé aux autorités moldaves d'agir en accord avec leurs engagements internationaux, les aspirations européennes du pays, et en particulier conformément aux engagements pris vis-à-vis du Conseil de l'Europe, pour faire face aux conséquences des événements du 7 avril. Ils ont appelé le Gouvernement moldave à garantir le plein respect de l'Etat de droit, des libertés fondamentales et des droits de l'homme. Ils ont exhorté les autorités moldaves à enquêter de manière impartiale et effective sur toutes les allégations de mauvais traitements et à poursuivre les auteurs d'actes de violence. Il importe aussi que toutes les forces politiques en Moldova qui sont représentées au parlement engagent maintenant un dialogue en vue de répondre à toutes les préoccupations concernant les élections du 5 avril et de rétablir rapidement le bon fonctionnement des institutions démocratiques. Les participants ont insisté dans ce contexte sur la nécessité de garantir la liberté et le pluralisme des médias en Moldova et de faire immédiatement cesser les actes d'hostilité commis envers les organisations de la société civile et les médias depuis le 24 avril.

Les participants ont souligné que la question de la Transnistrie ne peut être réglée que par des moyens pacifiques et des négociations transparentes de type 5 + 2. Ils se sont aussi félicités des efforts faits par les deux organisations pour contribuer à la mise en place de mesures de confiance dans le contexte du règlement transnistrien et ont salué les efforts particuliers déployés à cet égard par le Conseil de l'Europe dans les domaines de l'éducation, des médias et de la société civile. Des initiatives communes devraient être envisagées dans les domaines présentant un intérêt commun.

Les participants ont réaffirmé l'importance de faire de l'Europe une zone dans laquelle les élections sont libres et équitables et la nécessité de continuer à coopérer à cette fin, en particulier par l'intermédiaire du programme conjoint de soutien à la tenue d'élections libres et équitables dans le Caucase du Sud et en Moldova et du renforcement de la coopération entre la Commission européenne et la Commission de Venise du Conseil de l'Europe.

Les deux parties ont reconnu que le renforcement de la gouvernance démocratique effective au niveau local et régional, avec la participation active de la société civile, était un objectif commun et qu'une coopération dans ce domaine serait bienvenue. Elles sont convenues dans un premier temps d'échanger des informations sur leurs activités respectives en vue d'identifier les domaines et les modalités d'une éventuelle action commune.

Les participants ont eu un échange de vues sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et la « Mission Etat de droit au Kosovo » de l'Union européenne, notamment dans le domaine de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Ils ont souligné l'importance de renforcer la coopération dans la lutte contre la corruption, la criminalité organisée ou économique et la traite des êtres humains. La poursuite des initiatives communes du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne en faveur de réformes de l'éducation ainsi que de la protection et de la promotion du patrimoine culturel a aussi été soulignée.

Les participants ont aussi discuté de la possibilité d'une coopération accrue dans le cadre de la Politique européenne de voisinage.

Ils se sont en particulier félicités du lancement récent par l'Union européenne et ses partenaires orientaux d'un ambitieux Partenariat oriental, outil important pour favoriser la prospérité, renforcer la stabilité et faire progresser la cause de la démocratie dans la région. Ils ont reconnu que ce nouveau cadre ouvre des possibilités de coopération utiles entre les deux organisations, en particulier par l'intermédiaire des plateformes thématiques envisagées dans les domaines de la démocratie, de la bonne gouvernance et de la stabilité et au niveau des contacts entre les populations. Ils ont aussi salué la mention faite dans la Communication de la Commission des progrès réels de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'homme et de la pleine coopération avec le Conseil de l'Europe, condition préalable à l'approfondissement des relations des partenaires orientaux avec l'Union européenne.

Les participants ont aussi discuté de la situation au Bélarus et ont accueilli favorablement les avancées positives concrètes récemment effectuées par les autorités du pays. Ils ont noté la nécessité de renforcer la tendance encourageante actuellement observée au Bélarus par des progrès systématiques au niveau de l'adoption des valeurs fondamentales que sont la démocratie, le respect des droits de l'homme et l'Etat de droit. Ils ont noté avec satisfaction l'inclusion du Bélarus parmi les participants au Partenariat oriental, y voyant un moyen de faire progresser le pays dans ce sens. Ils ont estimé que l'adoption immédiate d'un moratoire sur la peine de mort et l'abolition ultérieure de cette dernière, étape essentielle sur la voie de l'adhésion au Conseil de l'Europe, serait un geste important du Bélarus qui montrerait ainsi qu'il est attaché aux valeurs communes. Les participants ont réaffirmé leur intention de poursuivre leurs efforts et leur coopération pour encourager le Bélarus à aller de l'avant sur ces questions. Ils se sont félicités de l'ouverture, prévue le 8 juin 2009, du point d'information du Conseil de l'Europe à Minsk, qui permettra de sensibiliser aux droits de l'homme et aux valeurs européennes.